

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

ON S'ABONNE chez  
MM. FABRE et LE-  
GROHON, Libraires, et  
au Bureau du Journal, à  
Montréal.

MELANGES RELIGIEUX.

—o—

RECUEIL PÉRIODIQUE.

PRIN D'ABONNE-  
MENT, quatre piastres  
pour l'année, cinq pias-  
tres, par la poste, pay-  
ables d'avance.

VOL. 4. MONTREAL, MARDI, 27 SEPTEMBRE 1842. No. 25.

## ALLOUUTION

*De Sa Sainteté notre Seigneur le Pape Grégoire XVI au Sacré Collège, dans le Consistoire Secret du 22 juillet 1842; suivie d'une exposition, corroborée de documens, sur les soins incessans de Sa Sainteté pour porter remède aux maux graves dont la religion catholique est affligée dans les Etats Impériaux et Royaumes de la Russie et de la Pologne.*

### EXPOSITION.

#### 3ME. PARTIE.

On l'a vu, tous les soins que se donnait le Saint-Père avec tant de sollicitude pour rendre meilleure la condition de l'Eglise Catholique dans la Russie et dans la Pologne, demeuraient sans résultat. Cependant une circonstance heureuse sembla devoir adoucir l'amertume de sa douleur; l'assurance lui fut donnée qu'en un moment solennel l'auguste Empereur et Roi s'était exprimé dans les termes les plus flatteurs en faveur du culte catholique et de la portion si recommandable de ses sujets qui professent ce culte. Le Saint Père sentit se ranimer dans son cœur la douce confiance que lui avaient toujours inspirée l'élevation et la noblesse de caractère de S. M. Impériale et Royale, et se fit un devoir de lui en manifester sa vive reconnaissance, mais en même temps, après avoir retracé encore une fois, à cette occasion, avec une entière loyauté, les maximes de la Religion catholique, constamment mises en pratique par le Saint-Siège, Sa Sainteté fit un nouvel appel à la bonté naturelle et à la haute protection de ce puissant monarque pour ses sujets catholiques et pour l'Eglise de Dieu.

Et certes, cette manifestation des sentimens de l'Empereur, ces recommandations du Saint-Père à Sa Majesté arrivaient à propos, car Sa Sainteté venait d'apprendre que par un décret du sénat dirigeant du 10 mars 1832, il était formellement interdit de publier ou de recevoir dans les Etats impériaux aucune espèce de Rescrit ou de Bulle Apostolique. Semblablement, un ukase, presque du même jour, remettait en vigueur les peines les plus sévères contre les prétendus coupables, assez hardis pour contribuer en quelque manière à procurer des conversions du culte dominant à la Religion Catholique Romaine. En outre, l'ukase du 20 août de la même année, confirmé et expliqué par celui du 26 août 1833, assujettissait la Pologne aux lois en vigueur dans l'empire russe, qui exigent pour les mariages mixtes, comme une condition absolue, la promesse formelle d'élever tous les enfans dans la religion grecque-unie; et par ce même ukase, il était disposé que de pareils mariages contractés devant le seul curé catholique doivent être regardés comme invalides jusqu'à ce que la cérémonie ait eu lieu devant le prêtre grec-russe. Bien plus, un autre ukase de 1833, remettant en vigueur les ordonnances depuis longtems tombées en désuétude de l'Impératrice Catherine II, dispose, dans le but évident, et qui n'a été trop atteint, de supprimer un nom-

bre immense de paroisses catholiques, qu'il n'y aura désormais d'église et de prêtre que là où les catholiques formeront une population agglomérée de 400 hab. tant. En exécution de deux ukases du 24 juin de la même année et du 22 avril 1834, relatifs à l'érection de deux évêchés du culte grec-roumain à Varsovie et à Polog, une magnifique église fut enlevée aux catholiques dans la première de ces deux villes; c'est ainsi qu'ils avaient perdu dans une circonstance le grand temple de Saint-Casimir à Vienne. Mais l'époque où furent prises les diverses mesures que nous venons d'énumérer est antérieure ou du moins ne dépasse pas les derniers mois de 1833 et les premiers de 1834, sauf quant à celles qui n'étaient que la conséquence des choses précédemment ordonnées; de sorte que les ministres de Sa Sainteté, n'en ayant eu connaissance que plus tard, n'en purent rien dire dans les remontrances dont nous venons de parler. Du reste, d'après toutes les informations qui sont parvenues au Saint-Siège, depuis le jour où le Saint Père eut adressé à l'Empereur et Roi la lettre que nous rappelions tout à l'heure, plus d'une année s'écoula sans que de nouvelles et odieuses mesures fussent prises au détriment de la Religion catholique dans les possessions russes; il faut pourtant en excepter celle, d'une si grande gravité, que contient l'ukase du 28 mars 1836, par lequel il est interdit aux prêtres latins, soit d'entendre les confessions sacramentelles des personnes qui ne leur sont point particulièrement connus, soit d'admettre jamais de telles personnes à la communion eucharistique.

Mais que ce temps de calme fut court, et que de déceptions le suivirent! les ennemis de l'Eglise se mirent à profit pour l'exécution de leurs ténébreux et vieux desseins, et leurs manœuvres en firent l'avant-coureur de cette horrible tempête qui jeta bien loin du port de salut plusieurs évêques, ainsi qu'une grande partie du clergé et du peuple grec-roumain. Il serait long et trop douloureux de rapporter minutieusement toutes les circonstances, et de retracer la marche progressive de ce déplorable événement. Quelle en a été la cause et l'origine; pendant combien de tems a-t-il été préparé avec autant d'ardeur que d'habileté; quels moyens, quelles honteuses pratiques, quelles perfidies y furent employées; le but une fois atteint, sous quelles couleurs s'est-on efforcé de le représenter au monde; avec quelle adresse et avec quelle persévérance cherche-t-on maintenant à en étendre les effets dans les autres parties des Etats impériaux, et jusque sur les sujets catholiques du rit latin; la réponse à ces questions résulte, avec une entière évidence, d'un tel ensemble de documens authentiques et d'un tel nombre de relations publiques dans les journaux des pays étrangers, avec tant de précision, d'exactitude, avec des détails tellement circonstanciés (puisqu'on désigne nommément les personnes, les tems, les lieux auxquels chaque fait se rapporte), que, dans leur substance du moins, on n'essiera même pas de les démentir. Ceux qui, sur de pareils faits, veulent avant tout savoir la vérité, pourront donc la connaître et apprécier toute l'importance de cette déplorable défection des grecs-russes dans les provinces russo-polonaises. Et les fils de l'Eglise catholique, quelque soit le lieu de la terre qui les accueille, auxquels parviendra ce cri de notre douleur, tout en respectant profondément les jugemens de Dieu sur d'infortunés prévaricateurs, et, tout en battant des mains au courage chrétien, à la constance religieuse de ceux qui, sous le poids de

la persécution, ont su résister et se conserver fidèles à l'union catholique, jugeront en connaissance de cause si la mémoire de ce funeste événement peut de bonne foi être consacrée par une médaille portant cette légende : *Séparés par violence en 1596, réunis par amour en 1839.*

A la nouvelle de la détestable apostasie des évêques grecs-russes, le Saint-Père, chef suprême de l'Eglise Catholique, ressentant toute la douleur de cette plaie atroce, ouverte dans le sein de la commune Mère, eût aussitôt à élever, devant le sacré collège réuni, sa voix apostolique, pour reprocher à ces malheureux leur foi violée et leur indigne trahison. Dans la même occasion, ne pouvant cacher les longues et affreuses angoisses dont accablaient son âme tous les autres maux que la Religion souffre dans les possessions russes, et voulant aussi faire connaître avec quel amour, par quels soins incessans, il avait cherché à y porter remède, le Saint-Père résolut de faire partager à ses bien-aimés fils, les catholiques sujets de l'empire de Russie, sa douce espérance de voir enfin couronnées de succès les réclamations déjà soumises tant de fois en leur faveur, et de nouveau à S. M. l'Empereur et Roi. Et ces paroles pontificales n'étaient pas uniquement appuyées sur l'idée de la justice et de la magnanimité de ce puissant monarque ; ce prince venait de se faire donner de nouvelles et consolantes assurances qui les justifiaient. S. A. I. et R. le prince héréditaire de toutes les Russies, était depuis peu venu à Rome, et y avait séjourné ; Sa Sainteté s'était trouvée heureuse de renouveler en cette occasion, avec effusion de cœur et avec confiance, ses recommandations en faveur de l'Eglise et des sujets catholiques de S. M. Dans sa réponse, l'Empereur et Roi promit la plus large protection, la plus sincère bienveillance, ce qui engagea le Saint-Père à renouveler ses instances avec plus d'ardeur et de zèle que jamais.

#### 4<sup>ME.</sup> PARTIE.

Deux questions particulières étaient engagées entre le Saint-Siège et le gouvernement russe, l'une sur le compte de Mgr. Ignace Pawlowski, déjà évêque de Mégare *in partibus infidelium*, et suffragant de Kaminiek, l'autre concernant Mgr. Marcel Gutkowski, évêque de Podlachie, dans le royaume de Pologne. Quant au premier, par plusieurs raisons graves, entre lesquelles figurait au premier rang celle d'avoir souscrit et enjoint au clergé catholique l'observation de l'Ukase impérial qui tendait à défendre à ce même clergé d'administrer les sacremens à des personnes inconnues, Sa Sainteté, suivant l'impulsion de sa conscience, avait différé l'institution canonique de ce prélat pour l'église métropolitaine de Mohilow. Quant à Mgr. l'évêque de Podlachie, quoique entièrement exempt, aux yeux du Saint-Siège, des tâches criminelles que le gouvernement lui reprochait, et évidemment justifié de ces accusations dans les offices adressés, à différentes époques, et sous diverses formes, par le ministère pontifical à la Légation Russe à Rome, il avait été, par l'ordre du gouvernement impérial, violemment éloigné de son siège et enfermé dans le couvent de Ozeransk, dans la province de Mohilow. Il est inutile de dire qu'à la nouvelle de ce nouvel affront fait à l'Eglise, dont le Saint-Siège eût connaissance par les communications du ministre impérial lui-même, celui que Dieu a établi pour protéger les droits de son Epouse ne resta point muet. Le Saint-Père, toujours animé par la conscience intime de ses devoirs, ordonna que, par une note officielle du cardinal secré-

taire d'Etat du 1er juin 1840, laquelle fut suivie d'une autre note le 16 août, on adressât à qui de droit, sur ce sujet, les plus pressantes réclamations, et ce fut encore d'après sa volonté expresse qu'on revint, à cette occasion, sur les maux soufferts par la religion catholique en Russie et en Pologne, en rappelant tout ce qui avait été exposé antérieurement jusque vers la fin de 1832, et en y ajoutant de justes doléances pour d'autres faits, qui, ainsi que nous l'avons indiqué ailleurs, n'étaient point à cette époque connus du Saint-Siège.

Après avoir attendu pendant plusieurs mois une réponse quelconque de la part du gouvernement impérial, on vit arriver à Rome, au mois de septembre 1840, le conseiller d'Etat chevalier Fülhrman, accrédité par une lettre de M. le ministre des affaires étrangères à Pétersbourg, comte de Nesselrode, *pour entrer avec le cabinet pontifical dans quelques pourparlers relativement à différentes questions*, lesquelles S. M. impériale désirait *sincèrement (sic) voir terminées dans un esprit de conciliation et de convenances mutuelles*. Du reste, le but de cette mission, renouvelée dans le mois de décembre suivant, et après la malheureuse mort subite du susdit envoyé, poursuivie jusqu'à son terme par M. de Petukhin, ne fut autre que de solliciter au nom même de l'Empereur et Roi, l'institution canonique de Mgr. Pawlowski à l'archevêché de Mohilow, et la coopération pontificale pour persuader à Mgr. Gul-kowski à se démettre volontairement de l'église de Poddachie. En proposant ces deux demandes, l'envoyé russe n'eut pas de faire clairement entendre que l'adhésion du Saint-Père serait le gage et la mesure des bienveillantes dispositions de son souverain à l'égard de l'Eglise dans toutes l'étendue de ses Etats. *Telles sont*, disait le chevalier Fülhrman, dans une note verbale passée au cardinal secrétaire d'Etat, le 19 du mois susdit, *« les deux demandes dont l'accomplissement amènerait l'accomplissement des vœux que Sa Sainteté s'est plu à exprimer à différentes reprises en faveur du culte et du clergé catholique, dans les Etats de Sa Majesté l'Empereur et Roi. »*

Et, au commencement de la même Note, exprimant avec quelle peine le gouvernement impérial voyait que les premières et heureuses relations entre les deux cours se trouvaient altérées par les deux questions indiquées, il assurait que *« le Cabinet russe désirait infiniment remédier à un état de choses qui, s'il devait se prolonger, réagirait nécessairement sur la paix de l'Eglise catholique dans les Etats de S. M. l'empereur ainsi que sur les dispositions qui animent Sa Majesté à son égard. »* En outre, dans un second office, adressé le 23 du même mois, lorsque, du côté du Saint-Siège, on s'était forcé à ces deux propositions impériales, le chevalier Fülhrman faisait observer qu'il s'agissait *« du maintien de la paix religieuse et de la consolidation du bien être de l'Eglise, de clergé et des populations catholiques en Russie et en Pologne, que le gouvernement impérial désire secourir par tous les moyens en son pouvoir ; »* ajoutant que *« un appel fait au chef de l'Eglise catholique, au nom d'intérêts aussi graves, mérite de fixer la sollicitude paternelle de Sa Sainteté. »* Telle fut aussi la manière dont l'auguste souverain s'exprima lui-même dans une lettre du 3 décembre 1840 à Sa Sainteté, lettre apportée par le chevalier Fülhrman lors de son second voyage à Rome, vers la fin du même mois.

En réalité, le Saint-Père avait compris par le sens de toutes ces communications, et sur la parole formelle de l'envoyé russe tenait pour certain qu'il s'agissait de l'Ukase impérial du 28 mars 1836, relatif à l'administration des sacrements,

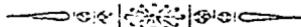
souscrit par Mgr. Pawlowski et imposé par lui au clergé catholique, était pleinement révoqué, et révoqué sur les instances de prélat lui-même. Sa Sainteté crut d'ailleurs pouvoit s'en rapporter à la déclaration de ses sentimens que Mgr. Pawlowski lui avait adressée par écrit ; et, par ces motifs, après avoir beaucoup réfléchi devant Dieu. Elle consentit à accueillir les deux demandes et à leur donner son assentiment. Donc, après avoir préconisé dans le consistoire du 1er. mars 1841 Mgr. Pawlowski pour l'Eglise métropolitaine de Mohilow, le Saint-Père écrivit peu après un Bref en forme de lettre à Mgr. l'Evêque de Podlachie, l'exhortant avec conseils et par les raisons ci-dessus exprimées à la résignation spontanée de son siège.

Tandis que ces négociations avaient leur cours, M. de Potemkin avait, depuis plusieurs semaines, remis au cardinal secrétaire d'Etat une Note confidentielle signée par le chevalier Führman et trouvée dans ses papiers après sa mort, Note qui était destinée à répondre tout à la fois de la Note verbale, remise par le cardinal au chevalier pendant sa première mission, et aux deux Notes officielles de 1832 et 1840 dont il est fait mention dans la Note verbale. Cette Note de l'envoyé russe, qui venait de mourir, se réduisait en substance, ainsi que le Mémoire antérieurement présenté par M. le comte de Gourieff en 1833, à passer complètement sous silence quelques-uns des faits dont le Saint Siège s'était plaint, et à en nier quelques autres qui étaient notoire, tout en accumulant des assertions sans preuve et des éclaircissemens insuffisans ; elle fut donc bien loin de faire une heureuse impression sur l'esprit de Sa Sainteté, sans cesse tourmenté par la vue des maux de l'Eglise catholique en Russie et en Pologne. Cependant cette Note même fut l'objet de sérieuses considérations de la part de Celui qui du haut de la Chaire de saint Pierre, où la divine Providence l'a placé pour le gouvernement de l'Eglise universelle, voit les difficultés, apprécie les dangers, se pénètre de la triste condition des temps et des lieux ; si bien que Sa Sainteté finit par se convaincre qu'il était bon d'accepter le gage que lui offrait le puissant Empereur par ses promesses sacrées en faveur de ses sujets et du culte catholique, et pour cela d'accéder aux deux demandes particulières que nous avons indiquées.

Voilà pourquoi, dans la dite Note verbale remise aux mains du chevalier Führman, après avoir expliqué dans quel sens Sa Sainteté avait l'intention d'adhérer à ces mêmes demandes, on continuait ainsi : *Par tout ceci, l'Empereur et Roi, dans l'élevation de son âme, comprendra facilement que le Saint-Père aime à pousser la différence et les égard envers sa majesté jusqu'à cette limite, qu'il ne lui est point permis d'outré-passer. Mais il comprendra également que la condescendance dont S. S. est disposée à user dans les termes que nous venons d'assigner, se base essentiellement sur les impériales et royales promesses de Sa Majesté en faveur de l'Eglise catholique. Sa Sainteté se regarde donc comme assurée de voir ces promesses réalisées au plus tôt ; et c'est dans la vue de hâter ainsi, pour l'Eglise elle-même, un avenir prospère dans la vaste étendue de l'Empire russe et du royaume de Pologne, que S. S. a trouvé un motif de se rassurer à l'égard des demandes énoncées.* Et, dans le Bref même en forme de lettre, adressé à Mgr. l'Evêque de Podlachie, le Saint-Père voulut mettre les expressions suivantes : *Proinde studio pacis ducti, de tua et cui præces diocesanos incoolumitate solliciti, nec non illecti sps desponsi Nobis*

*ab serenissimo imperatore et rege præsidi in levamen malorum, quibus catholica religio in vastissimis Russiæ et Poloniæ regionibus dudum affigitur, hortatores et sunores Tibi, Venerabilis Frater, esse debemus ab Podlachiensæ Ecclesiæ sponte dimittendam.* Pour savoir avec quelle franchise le Saint-Père, dans cette circonstance, découvrit directement au Monarque ses profondes angoisses et lui exprima sa foi entière dans ses impériales et royales promesses, il faut lire d'un bout à l'autre la lettre qu'il envoya le 7 avril 1841 à Sa Majesté, par le moyen de la légation résidant à Rome. C'est à la même légation que fut transmis le Bref en forme de lettre pour Mgr. Gutkowski, évêque de Podlachie.

*À continuer.*



### PROGRÈS DE L'ARCHICONFRÉRIE.

Vers le mois d'avril 1840, l'Archiconfrérie s'était déjà agrégé cent cinquante-trois associations locales. On pouvait évaluer à environ deux cent mille le nombre de ses associés inscrits en France. Le registre seul de Paris contenait cinquante-trois mille six noms. Aujourd'hui, 1er mars 1842, quelle admirable et étonnante progression a eu lieu dans l'espace de deux ans ! Au lieu de cent cinquante-trois associations établies et agrégées, nous en avons dix-huit cent quarante-cinq. A cette époque nous n'en comptons que deux hors du territoire français, celles de Stockholm en Suède, de Leuvenkoek en Suisse, toutes deux en Europe. Actuellement nous en avons quinze cent quatre-vingt-quatorze en France, et deux cent cinquante-une en pays étranger. Et encore quels sont les pays qui ont le bonheur de posséder ces institutions ? sont-ce seulement les Eglises voisines de la France ? Non ; les îles de la Grèce, Smyrne, Pondichéry, Caroumathempaty dans les Indes, Singapour, Pulo-pinang, sur les côtes de la Chine, Bancoek, capitale du royaume de Siam ; l'Algérie, l'île Bourbon, le Canada, Valparaiso, San-Iago, l'île de la Trinité ; plusieurs villes des Etats-Unis de l'Amérique, Paramatha, dans l'Australie, possèdent des confréries du très saint et immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pêcheurs, des confréries florissantes par le zèle et la piété, qui toutes sont unies par l'agrégation à l'Archiconfrérie-Mère. Ainsi, le saint étendard du Cœur de Marie est planté, arboré par toute la terre. L'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie retentissent des louanges de ce Cœur admirable, presque ignoré des hommes jusqu'à ce jour, et cependant, après le divin Cœur de Jésus, leur refuge et leur ressource les plus assurés, De toutes les parties de ce vaste univers, des milliers, des millions, de chrétiens unissent leurs âmes et leurs voix pour chanter les louanges, pour invoquer la puissance, la tendre commiseration du Cœur de Marie en faveur des pauvres pêcheurs.

A cette époque des premiers jours d'avril 1840, notre registre de Paris portait l'inscription de cinquante-trois mille six noms, au nom-

bre desquels se trouvaient ceux de dix-neuf mille huit cent trois hommes. Aujourd'hui, 1er. mars, nous avons deux cent vingt-six mille neuf cent soixante confrères inscrits, parmi lesquels se trouvent les noms de quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-douze hommes. En France, le nombre général des associés dépasse un million et s'accroît tous les jours. Dans plusieurs villes, des confréries qui ne comptaient il y a un an que douze ou quinze mille associés, ont aujourd'hui trente et trente-six mille noms inscrits sur leurs registres. En 1668, le vénérable P. Eudes fit connaître en France la dévotion au saint Cœur de Marie, et forma les premières confréries en son honneur. En 1743, soixante-quinze ans après, il n'y en avait que cinquante-trois en France, et seulement quatre-vingt quatre dans tout le monde catholique ; et aujourd'hui, dans l'intervalle de trois ans et quatre mois, nous en comptons dix-huit cent quarante-cinq. Toutes ces associations d'autrefois n'avaient pour siège et pour centre que des églises de communautés, des maisons religieuses, elle ne semblaient convenir qu'à des âmes pieuses ; la masse des fidèles les ignorait. Aujourd'hui ce sont les cathédrales, les églises paroissiales qui se disputent à Penyi la gloire et le bonheur de les posséder.

*Annales de l'Archiconfrérie.*



#### BIBLIOGRAPHIE.

Nous avons reçu de la part de Jacq. Cremazie Ecr. avocat l'abrégé des *Lois criminelles anglaises* traduites et compilées par le même Monsieur. Nous lui en témoignons notre reconnaissance, et quoique nous ne soyons pas versés dans ces sortes de matières, nous ne doutons pas que cet ouvrage ne soit très-utile surtout aux jeunes étudiants en droit ; nous publions la préface de ce petit ouvrage afin que chacun puisse en lisant, se convaincre de l'utilité de cette entreprise pour laquelle l'auteur mérite assurément la reconnaissance de ses concitoyens.

En présentant au public notre traduction et compilation du Droit criminel anglais, tel que suivi en cette province, nous ne répéterons pas ce que nous avons dit sur ce sujet lors de la publication de notre prospectus. Il nous suffira de déclarer que nous avons fidèlement suivi, autant qu'il nous a été possible de le faire, le plan que nous nous tracâmes alors. Nous avons terminé les deux premières parties de notre ouvrage, lorsque la législature provinciale passa les statuts 4 et 5 Victoria, chapitres 24, 25, 26 et 27, introduisant un droit nouveau dans l'administration de la justice criminelle en Canada. L'effet naturel de ces lois, ayant été de rendre inutile la plus grande partie de notre travail, nous avons été forcé de recommencer presque en entier, ce que nous avions fait sur ces deux parties : c'est ce qui explique le délai apporté dans la publication du présent ouvrage. Nous n'avons rien épargné pour donner à notre travail, toute l'utilité possible ; et nous nous sommes efforcé de rendre exactement le sens des auteurs anglais, sans nous occuper de la beauté du style, de la perfection du langage. Comme nous avons pensé qu'il serait plus avantageux de rendre notre ouvrage portatif, nous avons choisi pour son impression des caractères convenables et propres à diminuer la grosseur du volume, tout en en rendant la lecture facile à la vue la plus faible. Il est peut-être à propos de faire remarquer ici, que chacune de nos pages, tant par sa largeur que par la manière serrée et compacte dans laquelle elle est disposée la matière qu'elle contient, vaut une page et demie d'impression ordinaire, in-octavo.

Les auteurs compilés par nous et traduits, sont :—“Blackstone,” Edition anglaise de

1813; nous avons aussi, mis à contribution, l'excellente traduction de ce jurisconsulte célèbre par M. Chompré, accompagnée des notes de M. Christian; — "Chitty on Criminal Law," Edition anglaise de 1826; — "Russell on Crimes," Edition de 1819; — "Archbold's Criminal Pleading," Editions de 1825 et de 1841; et enfin, plusieurs autres criminalistes éminens cités dans le présent ouvrage.

Nous avons conservé dans le cours de cette traduction, la nomenclature anglaise, parce qu'en général, il est impossible de trouver dans la langue française, une expression correspondante aux mots techniques ou autres usités en Angleterre, soit dans la loi ou la pratique criminelle; et que d'ailleurs, cette nomenclature invariablement suivie dans les tribunaux du pays, est plus ou moins familière à tout le monde.

Pour l'intelligence plus facile des changemens apportés dans l'ancien droit criminel de cette province, nous avons fait précéder notre ouvrage, d'une courte introduction qu'il est important de lire, et qui fait connaître en peu de mots, les changemens introduits dans l'ancien code pénal par les dernières lois provinciales.

Notre ouvrage est divisé en quatre parties: la première, traite des crimes, de leurs espèces et de leur punition; la seconde, contient la procédure usitée dans les cours criminelles; la troisième donne en entier les nouveaux statuts de la province du Canada touchant le droit criminel, et renferme aussi un précis des lois pénales de la ci-devant province du Bas-Canada et de la Province-Unie; dans la quatrième enfin, nous donnons la manière dont doivent procéder les juges de paix dans l'exercice des devoirs qui leur sont imposés par les lois.

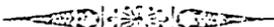
En terminant, nos lecteurs nous permettront de témoigner publiquement ici notre vive reconnaissance à Henry Black, J. Duval, J. G. Baid, L. Fiette, écrivains, avocats, pour l'extrême empressement avec lequel ils se sont empressés de mettre à notre disposition, les divers auteurs qu'il nous a fallu parcourir et que nous reproduisons dans cette traduction et compilation.

Enfin, nous demandons l'indulgence du public pour les nombreux défauts que contient notre travail. La tâche que nous avons entreprise et achevée était, nous l'avouons, au-dessus de nos forces; mais le pressant besoin, la nécessité d'un ouvrage dans le genre de celui que nous offrons aujourd'hui, nous ont engagé à nous charger de cette importante publication. Nos efforts, nous osons l'espérer, seront favorablement accueillis, surtout, lorsque nous déclarons que le débit du présent ouvrage entrepris seulement dans le but d'être utile à nos compatriotes, sera à peine une légère compensation de notre temps et de nos peines.

J. CREMAZIE,

Auteur.

Québec, Septembre 1842.



*Un imposteur.*—Nous croyons devoir attirer l'attention des autorités, tant ecclésiastiques que civiles, sur un individu du nom de Beauchamp, connu ici sous le nom de *Beauchamp l'écopé*, qui parcourt les campagnes, se faisant passer tantôt pour médecin et tantôt pour prêtre, et même pour évêque. Il se dit successeur du vénérable évêque de Nancy, et qu'il est même revêtu de plus de pouvoirs. Il est à notre connaissance que cet imposteur a fait dernièrement une tournée aux États-Unis et qu'il s'est dit revêtu du pouvoir d'absoudre de tous péchés. Des femmes ont été se prosterner à ses pieds; et il a poussé la hardesse et l'impudence jusqu'à leur administrer, disant-il, le saint sacrement de l'eucharistie. Il est muni, nous ne savons trop comment, de plusieurs habits sacerdotaux et de pains qu'il dit être consacrés.

De semblables sacrilèges devraient attirer l'attention des autorités. Cet individu est maintenant, ou était tout dernièrement, dans les environs de la rivière Chambly. Il se dit envoyé pour soigner les malades, et faire des miracles. Il est muni d'une croix qu'il dit lui avoir été laissée par Monseigneur de Nancy.

*Minerve.*

**SIÈGE DU GOUVERNEMENT.**—On dit que le siège du gouvernement va être fixé à Montréal; mais en attendant que les bâtisses publiques soient érigées le parlement siégera à Québec.

*Idem.*

ROME.—On lit dans la *Gazette des Postes* de Francfort, sous la date de Rome, 5 août :

“ On annonce que la publication de l’allocution adressée par le pape aux cardinaux, relativement aux affaires religieuses de la Russie, a produit à l’ambassade russe une sensation d’autant plus profonde que l’on ne s’était pas imaginé que le Saint-Siège ferait connaître ce document à toute la chrétienté.

“ On va jusqu’à dire que toute relation diplomatique entre les deux cours va cesser. On craint même que la Russie n’use de représailles et ne sévise contre des milliers de sujets catholiques. Quoiqu’il arrive, les catholiques de toute la chrétienté ont trouvé dans l’allocution du pape une nouvelle garantie de leurs intérêts religieux.”

*Univers.*

—Le compte-rendu de la Pieuse Société en faveur des Orphelins du Chôlera, à Rome, a été pré-enté le 14 juillet dernier, à Rome, à Sa Sainteté, qui a bien voulu renouveler cette année son don accoutumé de mille écus romains au profit de cette œuvre. Il résulte du règlement de comptes pour 1841, que la Société a dépensé, écus : 10,503. 75 pour 545 orphelins filles ou garçons, il se trouve un déficit de écus : 944. 84, sur la recette de l’année. Les conseillers de la Société, prince Borghèse et chevalier Rem. Picci, ont fait les avances de cette somme. Des loteries et des *tombolas*, conjointement avec les offrandes faites directement, servent à alimenter cette œuvre charitable.

*Univers.*

FRANCE.—L’Archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé cœur de Marie, rassemblée dans l’église de Notre-Dame-des-Victoires, a entendu tour-à-tour, le 14 et 15 août, solennité de l’Assomption, la parole brillante et enthousiaste de M. Berthaud, et la voix apostolique de l’évêque missionnaire du Canada, Mgr. Forbin-Janson. Les sentimens de la plus vive piété envers l’auguste et souveraine bonté de Marie ont été exprimés ainsi par la double éloquence de la jeunesse et de la maturité de l’épiscopat.

Une foule, avide de témoigner son empressement à la fête de la Patronne de la France, remplissait l’église. Rappelons-nous que le 15 était le jour où la France chrétienne, avec son épée, sa main de justice, ses trophées, ses douleurs et sa gloire, se prosternait devant la Mère de Dieu. Que ce souvenir nous explique aujourd’hui les grandeurs de notre patrie, les vertus qu’elle a semées et qui fleurissent encore sous l’impuissante domination de l’hérésie au bord du Canada. Là, le prélat, dont la voix s’est fait entendre le 15 à notre patriotisme consolé, a trouvé la foi de nos pères sculptée dans des monumens vivans et palpitans, dans des cœurs où une semence énergique, jetée par des mains loyales et généreuses, produira d’éternelles moissons. Que ce souvenir nous console aussi pour l’avenir de notre patrie et de l’église. Nous voyons de nouveau les enfans de la France prosterner aux pieds de l’autel de Marie, autel chargé de nos jours comme jadis, d’autant de miracles que de tribus payés par la reconnaissance et l’espérance.

*Univers.*

—Mgr. Röss, coadjuteur de Mgr. l’évêque de Strasbourg, s’est occupé avec sollicitude des Missions étrangères et de l’Œuvre de la Propagation de la Foi. Cette sollicitude l’a ensuite porté à procurer des secours à de malheureux réfugiés, bien dignes de l’intérêt des catholiques. Sur son invitation et sur celle de plusieurs vénérables et pieux évêques, M. Pfundt, curé de Grendelbruch, se confiant en Dieu et en la bienveillante intervention de plu-

sieurs personnages puissans, est allé implorer la charité du roi et du peuple de la catholique Bavière, en faveur des pauvres et religieux espagnols. Le roi a accueilli M. Prumd avec bonté. Il lui a donné 100 florins (environ 2,150 fr.), et, sur la demande de ce digne ecclésiastique, une collecte a été ordonnée dans tout le royaume. Le produit intégral de cette collecte, qui s'est élevé à 36,570 fr. 10 c. a été adressé à Mgr. l'évêque de Rhodiopoli, coadjuteur de Mgr. l'évêque de Strasbourg. Ce prélat en a envoyé une portion (2,000 fr.) à Mgr. l'archevêque de Besauçon; le surplus a été réparti, d'un commun accord, entre les différens diocèses qui avaient des prêtres et des religieux espagnols. Nous avons sous les yeux le tableau des recettes et de leur répartition, imprimé dans le *Sion* d'Autbourg, numéro du 27 juillet.

*Univers.*

—Il est dans Paris un nombre assez considérable d'enfans qui sont employés dans des ateliers à un âge très-peu avancé. Plusieurs ne savent pas lire et n'ont jamais fréquenté les écoles; c'est à peine s'ils ont quelques heures de repos le dimanche. M. le curé de Saint-Merry a établi une œuvre pour ces pauvres malheureux, qui n'auraient jamais appris à connaître Dieu que par des blasphèmes. Il les réunit à une heure convenable, leur fait donner des instructions sur les élémens de la doctrine chrétienne, et, lorsqu'ils sont bien disposés, ils sont admis à la première communion. Cette cérémonie a eu lieu jeudi, 11 août, pour plus de cent garçons ou filles, au milieu d'un grand concours de fidèles, qui ont été édifiés de leur bonne tenue. Mgr. l'évêque de Nancy, voulant encourager cette œuvre, a administré les sacremens d'eucharistie et de confirmation, et a adressé des exhortations pleines de charité à ces jeunes ouvriers, qui paraissaient ravis de leur bonheur.

*Univers*

—On nous écrit d'Aire-sur-la-Lys (Bas-de-Calais) :

« Notre chapelle de Sainte-Philomène est parfaitement terminée; elle est livrée au culte depuis le dimanche, 7 de ce mois. Nous avons eu ce jour-là une magnifique translation de reliques, qui a produit le plus heureux effet, et rappelé dans sa naïve simplicité les beaux temps des âges de foi. Une population immense et recueillie, venue des alentours, remplissait toutes les rues que la procession devait parcourir. A l'issue des vêpres, et après avoir procédé à l'inauguration de la statue de la sainte dans sa chapelle, le clergé se dirigea, au chant des psaumes et bannières déployées, vers l'Eglise succursale des Clarises, qui avait été disposée en catacombe pour recevoir les reliques. Là, près de 250 jeunes filles vêtues de blanc attendaient, dans une religieuse attitude, le moment de rendre un hommage public à la généreuse héroïne de la foi. Bientôt le pieux cortège se mit en marche, à travers les rangs d'une foule immense, saisie de respect et d'admiration. A la suite de la croix, on voyait d'abord marcher une troupe d'enfans, ornés de couleurs rouge portant les instrumens du martyr, devenues en ce jour des signes de gloire; puis, après un chœur de jeunes filles, qui faisaient retentir les airs de joyeux cantiques en l'honneur de sainte Philomène, venait une autre troupe, vêtue de blanc et couronnée de roses blanches, portant devant les précieuses reliques les insignes du triomphe et les emblèmes de la béatitude: des lyres, des harpes d'or, des auréoles, des couronnes, les palmes du martyr, l'ancre, symbole du vaisseau heureusement parvenu au port, etc., etc.

etc. Le clergé, en châpes, suivant les reliques, chantant des psaumes et les hymnes indiqués au processional : toutes les cloches sonnaient, et leur majestueuse harmonie, se mêlant aux graves modulations du chœur et aux accents joyeux des cantiques, produisait un effet impossible à décrire.

“ La procession arriva enfin dans l'église, devenue trop petite pour contenir, malgré ses vastes nefs la foule immense qui se pressait pour ne rien perdre d'une si imposante cérémonie : bientôt un chœur nombreux, accompagné de l'orgue, exécuta en faux-bord l'hymne des vierges martyres.

Jamais cette magnifique composition ne m'avait paru si belle : la première strophe, que le chœur répétait sans cesse, semblait avoir été composée pour cette circonstance : c'était avec un charme inexprimable qu'on entendait redire après chaque verset cette admirable poésie :

*Festis lota sonent æthera cantibus ;  
 Extus angelici dicite virginem  
 Nunc aptate tubas ; sumite tympana  
 Christi dicite martyrem.*

“ Le souvenir d'une telle fête ne se perdra pas dans notre religieuse population : une neuvaine, commencée immédiatement après, attire chaque jour un grand concours aux reliques de Ste. Philomène, que nous avons la confiance de voir bientôt illustrées par quelque marque de la protection divine. En attendant, la religion a droit de se réjouir d'une manifestation publique qui rappelle ses plus beaux jours.” *Univers.*

ANGLETERRE.—L'institut catholique de la Grande-Bretagne, qui a, depuis deux ans, secondé avec tant d'efficacité et de puissance le mouvement religieux de l'Angleterre, prend de nouveaux développemens. On se rappelle qu'au dernier meeting annuel de cette association, M. O'Connell proposa un plan qui devait en augmenter les ressources pécuniaires. Ce plan consistait à admettre, à titre d'associés, les personnes de toutes les conditions qui consentaient à payer deux sous par semaine. Cette proposition, admise à l'unanimité, a ouvert la porte de l'institut à tous les catholiques de la Grande-Bretagne, et va mettre à sa disposition les ressources dont il a manqué jusqu'à présent.

Depuis une quinzaine de jours, les diverses branches de l'institut tiennent des meetings pour aviser aux moyens de réaliser ce projet, et c'est avec la plus grande satisfaction que nous lisons, dans les journaux catholiques de Londres, le compte-rendu de ces réunions, où sont révélés des faits qui promettent beaucoup aux catholiques d'outre-Manche.

M. J. Smith, secrétaire-général de l'association, nous assure que le comité de l'institut s'est mis en rapport avec plusieurs membres du cabinet, et que le résultat de ces entrevues a été d'obtenir, au profit des catholiques, la modification de plusieurs clauses de la loi des pauvres. Leur situation dans les colonies, dans les prisons et dans les hôpitaux doit aussi, par suite de ces rapports, subir prochainement de sérieuses améliorations.

Un des faits les plus importans que M. Smith nous fasse connaître, c'est qu'il a reçu de Malte une lettre qui lui donne les noms de cinquante personnes qui viennent d'embrasser la foi catholique, et qui ont été amenées à étudier notre religion par la lecture des *tracts* (traités) que publie l'Institut.

*Journal des Villes et des Camps.*

Russie.—Au moment où, poussée à bout, la patience du chef de l'Église éclate en plaintes paternelles contre l'éternelle fourberie du gouvernement russe; au moment où mettant d'un côté ses condescendances inouïes et de l'autre l'ineffable acharnement du cabinet de Petersbourg à le tromper et à aggraver le sort des catholiques, il appelle au monde chrétien de l'humiliation du Saint-Siège et des souffrances de nos frères, la Russie ajoute un acte nouveau de persécution à mille autres actes, afin qu'il ne puisse rester aucun doute dans aucun esprit; afin que la vérité sortie de la bouche des victimes soit confirmée par les persécuteurs eux-mêmes.

Done, la *Gazette officielle* de Petersbourg, du 29 juillet dernier, contient ce qui suit :

“ Une ordonnance impériale, du 9 juin, approuve la dépense nécessaire pour la translation de l'académie ecclésiastique catholique de Vilna à Petersbourg.”

Quoi de plus innocent, au premier aperçu, qu'une pareille mesure ! mais lisez et jugez :

Quand la Russie enleva 150 églises aux catholiques et que l'on criait à l'impiété et à l'oppression, elle répondait hypocritement : eh non ! vraiment je n'opprime point, je ne combats point le culte catholique ; loin de là ; car je fais bâtir à mes frais une chapelle à leur usage dans la ville de Moscou ; et toutes les gazettes de la terre n'étaient que le très-généreux empereur employait quelques roubles à élever une église pour les catholiques, elles n'ajoutaient pas qu'il venait de leur en voler 150 ! Ce dernier fait avait été dérobé, autant que possible, à la publicité ; l'autre lui avait été livré avec encouragement pour le faire arriver aux quatre coins du monde.

De même, quand la Russie supprima 200 et tant de couvens catholiques, elle s'efforça de donner le change à toutes les réclamations, en faisant dire par toutes les bouches de la renommée, qu'elle venait d'établir à grands frais une académie ecclésiastique catholique à Vilna.

Une école pour 209 et plus ! une académie pour 260 couvents !

Eh bien ! cette apparence de compensation, c'était encore trop ; et ce n'est qu'en attendant mieux, en attendant une plus complète destruction, qu'une école catholique avait été laissée en Lithuanie. Cette école est transférée dans la capitale de l'empire, sous les yeux du gouvernement, en présence de toutes les séductions !

On annoncerait dans quelques années que cette école s'égare, qu'elle fait défection ; ne faudrait-il pas en être plus affligé que surpris ?

Dans la voie de propagande corrompue où marche imperturbablement la Russie à l'égard de ses sujets catholiques, elle aura bientôt accumulé assez de faits accusateurs nouveaux, pour fournir la matière d'un nouveau manifeste pontifical.

Mais maintenant, à côté de ses mensonges, de ses fourberies, de ses injustices, nous ne verrons plus l'humiliation et la duperie du Saint-Siège ; car il sait à qui il a affaire ; il connaît aujourd'hui quel est l'ennemi que l'église a à combattre.

*Univers.*

SUISSE.—Une correspondance de Berne contient les lignes suivantes :

“ Les protestans, si l'on excepte quelques jacobins, déplorent la suppression des monastères tout autant que les catholiques. La doctrine évangélique

commande la justice et la charité, elle entoure la propriété de barrières infranchissables, et nous défend de faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit dans les mêmes circonstances. Est-ce en foulant aux pieds les sermens les plus solennels, que nous prouverons la sainteté de notre foi, en exerçant le vol et la rapine, que nous montrerons la pureté de notre morale ? Est-ce en dépouillant les catholiques que nous les gagnerons à notre église ? Non, ceux-là ne sont point protestans qui renversent, détruisent, foulent aux pieds ce que tous les hommes respectent ; les traités les plus inviolables, les lois les plus saintes, les droits les plus sacrés, les devoirs les plus impérieux, tout jusqu'à la justice naturelle ! Que répondriez-vous à l'église catholique, si elle vous disait aujourd'hui que le protestantisme n'est riche que de ses injustices et qu'il ne respire à l'aise que sur un tas de ruines, que la réforme." *Univers.*

—Il est des gens, dit un journal du catholique canton de Lucerne, qui prouvent leur courage par des pleurs, leur patriotisme par d'inutiles lamentations, et leur foi par de vaines jérémiades. Et ces gens-là seraient les honnêtes gens ! Qu'ils se détrompent : *lâches* ! voilà leur vrai nom. La foi est agissante, l'honneur défend ses droits ; il n'y a ni honneur ni foi chez celui qui n'ose défendre ni la vérité ni la justice. *Univers.*

SCÈNE.—Le *Journal allemand, de Francfort* contient la correspondance suivante de Stockholm, du 2 août :

« Une grande exaltation religieuse règne dans quelques diocèses. Deux jeunes filles ont prophétisé que le jugement dernier aurait lieu dans un mois. Il règne une véritable manie de prêcher, vingt-quatre personnes ne cessent de faire des sermons. Le 10 juillet, on a vu à Ekskote plus de 3,500 hommes venir de toutes les parties du pays pour entendre prêcher. Plusieurs personnes ôtaient leurs habits, leurs bagues et leurs boucles d'oreilles et les jetaient aux pieds, disant que ces choses précieuses n'étaient que l'ornement du diable. Cette frénésie religieuse semble être arrivée à son apogée." *Univers.*

PRÉLÈVES.—A la distribution des prix du séminaire de Prades, qui a emprunté, comme on le verra, un nouvel intérêt à la présence de M. Arago, attiré par les élections dans ce pays, M. l'abbé Fines, directeur de l'établissement, a prononcé un discours où il a développé ce principe que les sciences s'égarer et doivent nécessairement s'égarer, lorsqu'elles ne prennent point la révélation pour guide. Les applaudissemens qui ont accueilli l'orateur retentissaient encore, lorsque M. Arago s'est levé.

« Je partage entièrement votre avis, a-t-il dit à M. l'abbé Fines, et je vous demanderai même la permission de le développer par un exemple. Un de mes prédécesseurs à la place de secrétaire de l'Académie, M. de Méran, allait beaucoup dans le monde. Il y rencontra un jour une dame qui lui dit : Il y a quelque temps que je fus à l'Observatoire. M. Cassini m'engagea à regarder dans sa longue lunette, et je vis très distinctement Saturne avec son grand anneau. Qu'est-ce, je vous prie, que cet anneau ?—Je ne sais pas, Madame, lui répondit M. de Méran.—Ce n'est pas tout, continua la dame, je regardai ensuite Jupiter, et j'aperçus deux grandes bandes ou zones, situées, l'une au midi et l'autre au nord : qu'est-ce, je vous prie, que ces bandes ?—Je ne sais pas, Madame, répondit encore M. de Méran.—Mais à quoi vous

sert donc d'être académicien, puisque vous ne savez rien de ce que je vous demande !—Cela me sert, Madame, lui dit alors M. de Méran, à vous répondre : Je ne sais pas.”

*Univers.*

L'Unicorn arrivé à Québec le 20 du courant entre 7 heures et demie et 8 heures du soir nous apportent des nouvelles d'Angleterre du 4 et de Paris du 1er. Septembre.

ANGLETERRE.—Le 29 d'août la Reine et le Prince Albert sont partis pour l'Ecosse, à 4 heures et un quart du matin, escortés par un détachement du 2ème Life Guards, et suivie à 5 heures par leur suite.

Les rapports qui viennent des districts manufacturiers paraissent offrir un caractère plus pacifique. Depuis les dernières nouvelles il n'y a rien eu qui puisse exciter l'alarme excepté une émeute à Glossop, mardi, qui s'est terminée par la mort de 4 individus qui ont été tués par le propriétaire d'un moulin qui a tiré sur la foule pour protéger sa propriété. Cependant le retour à la paix est lent et loin d'être satisfaisant.

Des fraudes sérieuses ont dernièrement été découvertes à la douane de Londres ; on fait maintenant des recherches à cet effet.

Le garçon Bon pour avoir attenté à la vie de la Reine a été trouvé coupable de *misbehavior*, et condamné à 18 mois de travaux forcés.

La gazette d'Augsbourg, du 24 d'août, dit qu'une conspiration sur un vaste plan, ayant pour objet le renversement du gouvernement actuel de la Serbie, a été découverte. Plusieurs personnes d'importance ont été arrêtées.

M. Iseurig, peintre demourant à Munich, a annoncé dans la gazette d'Augsbourg, qu'il a découvert un procédé avec lequel, au moyen du daguer-réotype, il peut prendre tous les objets de la nature avec le brillant de leurs couleurs, de manière à soutenir la comparaison avec les productions finies des premiers artistes.

*Le Canadien.*

FRANCE.—Le *Commerce* cite une lettre de Philippeville du 15 d'Août, dans la quelle l'auteur se plaint de l'énorme quantité de cotonnages importée d'Angleterre en Algérie. Ces marchandises, dit le correspondant de ce journal, ne paient qu'un droit insignifiant, qui fait que les manufacturiers français ne peuvent soutenir avec eux la compétition. Si les produits de la Grande Bretagne ne sont pas soumis à de plus forts droits, il y aura bientôt fin à notre commerce en Afrique.

L'escadre française, sous l'amiral Hugon, est arrivée à Ajaccio, en Corse, le 15 d'Août. Elle consiste en huit vaisseaux de ligne, deux frégates et un à vapeur, portant ensemble 11,000 hommes et 910 pièces d'artillerie. L'escadre devait stationner à Ajaccio jusqu'au 24 d'Août.

L'état sanitaire de Paris est généralement satisfaisant.

Les membres de la gauche se sont assemblés le 24 d'Août, chez M. Odillon Barrot, pour prendre en considération des propositions faites par MM. Duvergier, d'Hansanne, Vivien et Gorin. La majorité de l'assemblée était d'avis de demeurer séparée de M. Thiers.

Le bill de régence a été voté le 29 par la chambre des pairs ; ci-suit la division :—

Pour,	166
Contre,	15
Majorité,	149

Les chambres françaises ont été ajournées le 30 d'Août jusqu'au 9 de Janvier prochain.

Le roi a fait plusieurs pairs après la prorogation ; et sa majesté et les autres membres de la famille royale ont laissé Paris pour le château d'Eu.

Le *Moniteur* du 31 contient une ordonnance royale, promulguant le bill de régence sanctionné par le roi le jour précédent.

La *Gazette d'Augsbourg*, dans une lettre de Constantinople du 10 d'Août annonce avec confiance que les affaires entre la Perse et la Turquie vont s'arranger à l'amiable. *Idem.*

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.—*Défaite des troupes anglaises au Port Natal.*—Nous apprenons par un rapport officiel de l'officier commandant des troupes anglaises au Port Natal, publié dans les journaux du Cap de Bonne-Espérance, du 18 de juin, que le détachement dépêché du Cap pour supprimer les outrages des habitans de cet établissement, a été défait avec une perte considérable.

Le blocus de St. Jean de Nicaragua excitait de vives discussions dans les journaux français. *Idem.*

NOUVELLES DE L'INDE.—Une dépêche télégraphique de Marseille, datée du 30 août à 7 heures P. M. annonce l'arrivée du navire à vapeur le *Great Liverpool* à Malte le 21 à 5 P. M. avec des nouvelles de Jellalabad, et du camp du général Polluck. Elle est datée du 22 de juin, et est de la plus triste description. La maladie, la chaleur extrême, le manque de nourriture déciment l'armée. Le mécontentement et l'innation dans lesquels se trouve l'armée sont à leur comble. Akhbar-Khan a saisi le Bala Hissar, et les trésors qui y avaient été laissés. Le gouverneur général a donné au général Bollock pleine permission d'agir comme il l'entendra. Des symptômes de mutinerie se sont montrés parmi les Sheiks. Les nouvelles de Candahar vont jusqu'au 11 de juin et sont sans intérêt. Rien d'important n'a eu lieu en Chine. On rapporte que l'empereur s'était sauvé en Tartarie. Les préparatifs pour marcher sur Chapeo étaient complétés ; mais l'armée était dans l'inaction, et paraissait être dans un état complet de découragement.

Par les détails reçus au moment où nous allons mettre sous presse, dit l'*European*, nous trouvons que la dépêche télégraphique française, au sujet de la maladie de l'armée Indienne est fautive. *Idem.*

AFRIQUE.—Un rapport du colonel Saint-Arnaud, daté du 18 juillet, fait connaître que, parti le 12 juillet avec 900 hommes d'infanterie, 20 sapeurs du génie, une section d'obusiers de montagne et un escadron de cavalerie, il a parcouru en 7 jours un rayon d'environ 40 lieues de pays et a pénétré dans des contrées où jamais les Turcs eux-mêmes n'avaient paru. Il a reçu le cheval de soumission de cinq tribus importantes et a exigé de l'une d'elles, qui avait hésité, un second cheval comme punition. C'est au milieu de montagnes et de gorges presque inaccessibles que ce coup de vigueur, que les circonstances avaient rendu indispensable, a eu lieu, et il a produit sur les Arabes un grand effet moral. *Idem.*

ESPAGNE.—Une lettre récemment adressée de Paris à un journal allemand affirmait que don Carlos n'écouterait aucune proposition d'arrangement avant d'avoir été mis en liberté.

Suivant un journal de la frontière d'Espagne, ceci ne serait point un obs-

tacle aux négociations diplomatiques qui se poursuivent en ce moment pour obtenir la reconnaissance par les cours du Nord de la royauté d'Isabelle II. Voici suivant ce correspondant, où les choses en seraient :

L'Angleterre aurait pris l'initiative, par les communications éclairées de M. Sanchez, actuellement ministre plénipotentiaire de S. M. C. à Londres.

La France se serait associée franchement aux démarches commencées par lord Aberdeen, depuis surtout l'incident déplorable qui laisse entrevoir la possibilité d'une minorité royale dans la dynastie d'Orléans.

L'Angleterre, sans imposer aucune condition politique, laisse cependant percer son désir d'obtenir le traité de commerce maintenant sur le tapis, comme prix convenu dans son patronage.

La vieille Europe se montrerait assez disposée à reconnaître les droits de l'auguste fille de Ferdinand VII, même la constitution espagnole et le régent nommé par les cortès : mais des questions religieuses et d'avenir dynastique semblent arrêter encore une solution définitive : car la cour de Rome joue un grand rôle dans cette question, par rapport aux déterminations de la chancellerie autrichienne. L'alliance en perspective de S. M. C. paraît être l'écueil le plus culminant de la négociation.

La France voudrait que la reine Christine fut réintégrée dans la pleine jouissance de son douaire et qu'une amitié politique se fût prochainement la paix et la réconciliation de tous les partis politiques qui divisent aujourd'hui l'Espagne.

Les puissances du Nord, tenant toujours aux principes, dissimulant leur pensée, suscitent des objections qui leur font gagner du temps et empêchent la solution tant désirée.

Quant au cabinet espagnol, le ministre des affaires étrangères actuel, comte d'Almodovar, paraît fort conciliant et disposé à souscrire à toute condition raisonnable pour rentrer dans le concert européen et pour rétablir des relations amicales avec Rome.

Le régent Espartero, enfin, paraîtrait porté à la raison, mais il écarte constamment, dit-on, toute insinuation d'alliance matrimoniale constitutionnelle.

*Univers.*

#### AVIS A MM. DU CLERGE.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les MESSIEURS DU CLERGE, qu'il reçoit à l'instant les EFFETS D'ÉGLISES qu'il attendait depuis le printemps, qui consistent en un bel assortiment de Chaudeliers et Croix pour autels, Calices, Ciboires, O-tensoirs, Burettes, Porte-Dieu, Ampoules, Benitiers, Cartons d'autels, Encensoirs et autres articles de ce genre ; et aussi un bel assortiment de Draps d'or et d'argent, Gailons d'or et d'argent, et de différentes dimensions.

JOSEPH ROY.

Montréal, 11 août 1842.